

La violence au travail

- Conformément aux valeurs et attentes de 168, l'entreprise s'engage à maintenir un environnement exempt de violence.
- De nombreuses personnes considèrent la violence comme un acte physique, mais la violence au travail est plus large que cela. La violence au travail comprend tout acte ou menace de violence physique, de harcèlement, d'intimidation ou de tout autre comportement menaçant et perturbateur au travail.
- La conduite interdite comprend :
 - Brandir ou utiliser une arme ;
 - Agression physique;
 - Dommages aux biens ;
 - Intimider ou effrayer les autres ;
 - Harcèlement, harcèlement criminel ou cyberharcèlement ; et
 - La violence verbale, y compris le langage offensant, profane et vulgaire.
- N'oubliez pas que la politique de l'entreprise sur la violence au travail interdit également toute menace de se livrer à cette conduite.
- De plus, la violence au travail ne se limite pas aux actes de violence commis par les employés, elle peut impliquer et affecter les clients, les visiteurs et les employés actuels et anciens et les membres de leur famille.
- Si vous vous trouvez dans une situation de violence au travail, quelle devrait être votre première réaction selon vous?
 - Fuyez l'attaquant ;
 - Demander si quelqu'un a une arme à utiliser contre l'agresseur ; ou
 - Tenez bon et essayez de raisonner l'attaquant.
- **Réponse:** Vous devez fuir l'agresseur, si vous pouvez le faire en toute sécurité, et quitter le bâtiment, si possible. Vous ne devez pas tenter de protéger ou de transporter des biens personnels, ce qui peut vous ralentir ou ralentir les autres.
 - Si la fuite est impossible, déplacez-vous vers l'endroit le plus sûr possible.
 - Barricadez-vous pour une protection supplémentaire et pour ralentir l'attaquant.

- Enfin, ne discutez pas ou ne tentez pas d'arrêter physiquement l'agresseur.

- Si vous avez un problème de violence au travail, veuillez le signaler à moi, à un superviseur, aux ressources humaines, au service juridique, à la conformité ou à la hotline. La Société enquête sur tous les rapports.
- Si vous avez des inquiétudes concernant le signalement de violence au travail, sachez que la Société interdit les représailles contre les employés qui signalent de bonne foi et prend des mesures contre les mesures de représailles.